

3 jours

21 heures

INTER ou INTRA

**Délais d'accès**

15 jours minimum avant le début de l'action

### COMPETENCES

- BC-C01 - Identifier les risques électriques sur ou à proximité d'une installation électrique (armoire, local ou en champ libre)
- BC-C02 - Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- BC-C03 - Avoir un comportement adapté à la situation
- BC-C04 - Rendre compte de l'opération réalisée auprès du chargé d'exploitation, du chargé de chantier ou de l'employeur
- BC-C05 - Rédiger/compléter les documents propres aux opérations
- BC-C06 - Réaliser une analyse préalable à l'opération de consignation
- BC-C07 - Réaliser une consignation en une étape
- BC-C08 - Identifier, et mettre en œuvre les équipements de protection individuelle

#### PUBLIC VISE

**Chargé de consignation BC** : Toute personne qualifiée et désignée par son employeur pour effectuer ou faire effectuer les opérations de consignation sur une installation du domaine basse tension.

La formation peut être suivie par tout salarié ou assimilé, ou toute personne ayant pour objectif de retrouver une situation de salarié (demandeur d'emploi notamment).

Cette formation est accessible aux publics en situation d'handicap et aux personnes à mobilité réduite. Nous contacter en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

#### PRE-REQUIS

Avoir des compétences en électricité résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle dans le domaine de tension considéré (BT) sur les ouvrages ou les installations électriques.

Savoir Lire un schéma électrique, reconnaître les matériels à partir de leurs symboles.

Être apte sur le plan médical

**PARTICIPANTS** : Max : 10 personnes



Nous nous assurons que nos prestataires de location de salles de formation répondent aux normes d'accessibilité P.M.R.

#### CADRES / TEXTE(S) REGLEMENTAIRE(S)

**Prévention** : Articles L4111-1 à L4154-4 du code du travail

**Formation à la sécurité** [i] [b] : [b] [i] Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

**Risques électriques** : Articles R4544-1 à R4544-11 du code du travail

**Opérations électriques** : Norme NF C 18-510

**PROFIL FORMATEUR** Formateurs qualifiés dans le domaine en prévention des risques électriques titulaires d'un certificat de compétence délivré par un organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet et en andragogie.

#### MODALITES PEDAGOGIQUES

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, Exercices pratiques

#### MOYENS & SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Présentation Power Point

Vidéo - Vidéoprojecteur

1 lot d'EPI et d'équipement de protection

Outillage et matériels électroportatifs (dont VAT)

**Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :**

Local électrique

Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension

EPI et équipements de protection (obstacle, nappe, tapis, tabouret, balisage...)

Equipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de consignation

Chaque stagiaire doit être équipé de ses EPI personnels (formations inter et intra).

*Les appareils utilisés en formation et les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus.*

## CONTENU DE LA FORMATION

### Module tronc commun

- Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.
- o Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension.
  - Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- o Identifier les limites et les zones d'environnement.
  - Décrire le principe d'une habilitation.
  - Donner la définition des symboles d'habilitation.
- o Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.
  - Préciser les rôles de chacun.
- o Différencier les symboles d'habilitation pour l'opération à réaliser.
  - Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- o Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées...
  - Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (consignation, mise hors tension, mise hors de portée) et préciser le déroulement des opérations de vérification d'absence de tension.
  - Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- o Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.
  - Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
- o Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.
  - Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- o Assurer la surveillance électrique de l'opération.
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'article 13.
  - Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'article 13.
- o Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique.

### Module « BC – consignation en basse tension »

- Énoncer les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique et au chargé de travaux.
- o Rédiger les documents pouvant être utilisés lors d'une consignation (attestation de consignation en une étape, attestation de consignation en 2 étapes)»
- o Identifier le chargé d'exploitation électrique et échanger les informations nécessaires.
- o Identifier le chargé de travaux et échanger les informations nécessaires.
  - Décrire les opérations de consignation et les documents associés.
- o Réaliser la consignation en une étape et la consignation en deux étapes sur différents types de matériels
- o Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.

### MODALITES D'EVALUATION

#### Partie théorique :

Questionnaire à Choix multiples

#### Partie pratique :

Évaluation sommative selon les préconisations de la NF C 18-510 pour l'habilitation électrique

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

### MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Recommandée tous les 3 ans

**A savoir :** Il n'est pas précisé de durée de validité de la formation.

L'article R4323-3 du Code du travail précise que : « La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements. »

Par conséquent, la périodicité du renouvellement de la formation doit être déterminée par l'employeur en fonction, notamment :

De l'évolution du matériel,

De l'expérience pratique du salarié.

L'évaluation des acquis lors d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences » est la même que celle lors d'une formation initiale.

